

Coopération interrégionale Centre – Pays de la Loire  
**2<sup>ème</sup> séminaire interrégional**  
**à Chaumont sur Loire le mardi 3 juin 2008**

conférence de presse  
de François Bonneau, Président de la Région Centre  
et Jacques Auxiette, Président de la Région Pays de la Loire



## Dossier de presse

### Sommaire

- Communiqué de synthèse p 2 et 3
- Fiches actions :
  - Transport p 4
  - Valorisation de la Loire p 5
  - Culture p 6
  - Tourisme p 7
  - Développement économique p 8 et 9
- Protocole de coopération p 10 à 17

Coopération interrégionale Centre – Pays de la Loire  
**2<sup>ème</sup> séminaire interrégional à Chaumont sur Loire**  
Des mesures concrètes pour les habitants dans le domaine des transports,  
de la culture, du développement économique et du tourisme

Economiser 968 € par an sur un trajet domicile-travail Le Mans-Chartres ou 826 € sur Angers-Tours grâce à la réciprocité tarifaire dans les trains, poursuivre une formation professionnelle dans l'une ou l'autre région sans être pénalisé financièrement, ou encore utiliser un Pass Intersites pour visiter tous les châteaux de Nantes à Sully, tels sont quelques exemples concrets de la coopération entre les Régions Pays de la Loire et Centre. Le lancement d'un site internet commun « Loire Valley » à destination des touristes américains ou encore une présence commune lors de salons internationaux ou de missions à l'étranger, l'avancement de La Loire à Vélo (600 kms réalisés fin 2008), témoignent également d'une coopération active et fructueuse entre les deux Régions. François BONNEAU, président de la Région Centre et Jacques AUXIETTE, président de la Région Pays de la Loire, signent aujourd'hui, 3 juin 2008, un nouveau protocole de coopération interrégionale, à l'issue d'un 2<sup>ème</sup> séminaire interrégional réuni au Château de Chaumont sur Loire. Cette démarche traduit la volonté des deux Régions de travailler en commun sur des actions concrètes et de réciprocité.

« Dans un contexte où le désengagement de l'Etat est plus fort que jamais, il est demandé aux Régions d'assumer un rôle de stratège local, de coordinateur, de catalyseur d'énergies » affirment les deux présidents. « Ce rôle de boussole, d'assembleur, a été rempli par les Régions grâce à la rénovation de l'action politique, par un mélange de pragmatisme, d'innovation, d'initiative, de volonté et de nouvelles pratiques démocratiques. Fortes de leur ancrage territorial, les Régions françaises ne se contentent pas d'une simple posture qui viserait à rendre l'Etat responsable de tout. Bien au contraire, elles ont développé de nombreuses politiques publiques dans une **démarche d'ouverture, de justice sociale et surtout de responsabilité** », concluent Jacques Auxiette et François Bonneau.

Cette rencontre a permis de dresser le **bilan des actions engagées au bénéfice des habitants et des usagers des services publics régionaux des deux régions**, depuis la signature du 1<sup>er</sup> protocole de coopération interrégionale en mars 2006, à l'abbaye royale de Fontevraud. Elle permet également de lancer de nouvelles actions et de nouveaux dispositifs illustrant la démarche exemplaire qui lie les deux Régions.

**La vallée de la Loire** constitue évidemment un thème de partenariat majeur, et le fil rouge de cette coopération avec le syndicat Mixte **Mission Val de Loire**, le **label Unesco**, le Plan Loire ou encore le **Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine** :

- Un évènement sera organisé en 2009 et les services du patrimoine et de l'inventaire transférés de l'Etat aux Régions travailleront sur la Loire et les **Parcs et jardins**
- un **travail de collecte et de valorisation d'archives audiovisuelles sur la Loire** sera réalisé
- la **Loire à vélo** qui reliera sur 800 kms d'itinéraires cyclables Cuffy (Cher) à St-Brévin (Loire Atlantique) : 600 kms seront réalisés fin 2008,



Cette journée de travail des élus et des services des 2 Conseils régionaux s'est organisée autour d'ateliers thématiques sur des projets de coopération interrégionale axée sur le **développement économique et durable des territoires en faveur des habitants** :

① **Transport** : - **amélioration du transport ferroviaire** avec des adaptations de l'offre TER sur les axes Paris - Chartres - Nogent-le-Rotrou et Tours-Le Mans à compter de décembre 2008. Pour réponse aux fortes hausses de fréquentation des TER, mise en place, dès décembre 2008 d'une liaison Interloire quotidienne supplémentaire dans le sens **Nantes → Orléans**.

- **annualisation de l'abonnement** pour les trajets « domicile-travail » plus économique

- **réciprocité tarifaire pour les jeunes** avec la carte TIVA (Pays de la Loire) et TER BAC+ et TER Apprentis pour le Centre



② **Formation professionnelle** : Autre action concrète, directement au bénéfice des citoyens : la **réciprocité des aides pour la formation professionnelle**.

Depuis la décentralisation de la formation professionnelle, si les Régions de France ont engagé des efforts considérables pour son développement, la mobilité des bénéficiaires a été rendue plus difficile. Les dispositifs mis en place d'une région à l'autre diffèrent. Ils sont le plus souvent réservés aux habitants du territoire.

Pour faciliter la mobilité des personnes en formation, les Régions Centre et Pays de la Loire pratiquent une **réciprocité absolue dans le domaine de la formation, initiale ou continue**. Chaque stagiaire bénéficie des modalités de rémunération de la région d'accueil tandis que les aides individuelles sont prises en charge par sa région d'origine.

③ **Développement économique** : mobilisation commune pour les filières vinicole ou Champignon, lancement de partenariats nouveaux pour la filière aéronautique (présence commune au Salon du Bourget 2009), mises en synergies des acteurs locaux (pôles de compétitivité, participation au GIP Cancéropole Grand Ouest...),

④ **Tourisme – Culture** : valorisation du patrimoine commun de la Loire, coopération entre grands sites culturels (Abbaye de Fontevraud et Château de Chaumont), promotion des échanges entre acteurs culturels (présence concertée à Avignon, réciprocité dans l'accueil des compagnies théâtrales, coopérations et accueil d'artistes en commun par les 2 FRAC, prolongement des réciprocités tarifaire),

⑤ **International et coopération décentralisée**, effort commun pour avoir plus de poids à l'international, notamment en direction de l'Inde.

**Contacts presse** : Région Centre : Catherine BERNARD ☎ 02 38 70 31 40 - 06 32 64 65 23 [catherine.bernard@regioncentre.fr](mailto:catherine.bernard@regioncentre.fr)  
Région Pays de la Loire : Laurence GUIMARD ☎ 02 28 20 60 61 - 06 83 50 10 83 [Laurence.Guimard@paysdelaloire.fr](mailto:Laurence.Guimard@paysdelaloire.fr)

Autorités organisatrices de transports, les deux Régions affirment leur engagement en faveur d'un service public de qualité. Leur coopération a pour objectif de conclure, avec l'exploitant SNCF, des accords communs permettant l'amélioration de certaines dessertes et l'aménagement de dispositions tarifaires en faveur du pouvoir d'achat des voyageurs.

## ► Réciprocité tarifaire – pour les abonnements de travail régionaux sur des parcours supérieurs à 75 km.

Elle permet aux usagers qui se déplacent sur des trajets de plus de 75 km à cheval sur les deux régions (par exemple sur les trajets Angers ↔ Tours, Le Mans ↔ Chartres, Nantes ou Le Mans ↔ Tours ou Orléans) de bénéficier des abonnements de travail régionaux **dont le coût est inférieur de 60% aux tarifs commerciaux de la SNCF** (Forfait ou Fréquence) pour la même distance.

L'annualisation est intéressante à double titre :

- simplification des démarches administratives avec le prélèvement automatique et l'envoi à domicile de la carte d'abonné et des coupons,
- fidélisation des usagers du transport régional grâce à une réduction exprimée sous la forme d'un nombre de mois gratuits (10,5 mois payés pour un abonnement de 12 mois).

Concrètement, voici les économies réalisées par les « travailleurs transrégionaux » des 2 régions :

Liaison ferroviaire	Km	Forfait*	EcoTER Pays de la Loire - Abonnement de travail Centre	Gain mensuel	gain annuel
Le Mans - Tours	99	221,50 €	144,30 €	77,20 €	926,40 €
Angers - Tours	111	228,10 €	158,60 €	69,50 €	834,00 €
Le Mans - Chartres	123	238,10 €	175,40 €	62,70 €	752,40 €
Nantes - Tours	196	288,80 €	232,10 €	56,70 €	680,40 €

\* Forfait mensuel A1 hors LGV (prix 2ème niveau)

## ► L'annualisation de l'abonnement pour les trajets « domicile-travail »

Les deux Régions offrent à leurs usagers la possibilité de souscrire des **abonnements « domicile-travail » annuels**, plus économiques (abonnement ECOTER pour les Pays de la Loire et formule ANNUELYS pour le Centre). Fort logiquement, une version annuelle de l'abonnement interrégional de travail est à l'étude, avec un objectif de mise en œuvre avant la fin de l'année 2008.

## ► L'amélioration de l'offre ferroviaire

Dans le cadre du cadencement généralisé du **réseau Transilien et en accompagnement à celui du réseau de Basse-Normandie**, des adaptations de l'offre TER seront proposées respectivement sur les axes Paris - Chartres - Nogent-le-Rotrou et Tours - Le Mans avec également des liaisons plus attractives avec Caen. Mise en œuvre effective : dès décembre 2008.

Dans un contexte d'augmentation considérable de la fréquentation des TER, les deux Régions décident de la mise en place, dès décembre 2008 également, d'une relation Interloire quotidienne supplémentaire dans le sens **Nantes → Orléans**.



## ► La réciprocité tarifaire pour les jeunes

De la même manière, est préparé pour septembre 2008 un accord de réciprocité pour les tarifs jeunes. « TER BAC+ » et « TER Apprenti » pour les lycéens et les apprentis de la région Centre, et la carte TIVA pour les 15-25 ans de la Région Pays de la Loire, sont des tarifs propres à chacune des deux Régions. La Région Centre a déjà signé des accords de réciprocité avec d'autres Régions limitrophes (Bourgogne, Auvergne, Limousin et Poitou-Charentes). Les Régions vont donc mettre en place une réciprocité qui permettra aux jeunes concernés de voyager d'une région à l'autre aux conditions les plus avantageuses.

## ► Le soutien à la culture ... par les transports !

Pour le **printemps de Bourges**, la Région Centre propose aux voyageurs un tarif événementiel (50 % de réduction sur l'aller-retour). Pour la **Folle Journée de Nantes**, la Région des Pays de la Loire a créé un tarif unique (10 €). Pour les éditions 2009 de ces deux événements culturels majeurs, les deux Régions proposeront une formule conjointe offrant la possibilité d'accéder aux TER à des conditions tarifaires attractives pour venir de la région Centre assister à la Folle Journée et se rendre des Pays de la Loire au printemps de Bourges.

# Valorisation de la Loire

La Loire mobilise les élus des deux exécutifs régionaux et est un véritable fil conducteur pour de nombreux partenariats.

► **L'Etablissement Public Loire** : Les deux Régions sont membres de l'Etablissement Public Loire et ont décidé de s'appuyer sur la compétence technique de son équipe pour la mise en œuvre du Plan Loire. L'EPL a pris la responsabilité d'animer la Plate-forme « prévention des inondations », et la plate-forme « Recherche ». du Plan Loire III. Elle sera la cheville ouvrière de l'action de prévention de la vulnérabilité auprès des entreprises, fortement soutenue par l'Union Européenne.



► **Le Plan Loire Grandeur Nature III** : La période 2006-2008 a également été importante pour l'ensemble du bassin de la Loire en raison de la négociation avec l'Etat du nouveau **Plan Loire Grandeur Nature**. Solidaires, les deux Régions ont su défendre au mieux les intérêts de leurs habitants, notamment la gestion de la ressource en eau, la gestion des risques d'inondation et de pollution ou encore la protection des espaces et espèces naturels. La récente pollution de l'estuaire par Total rappelle la fragilité de ces milieux naturels. Le suivi des programmes de recherche (dont l'Etablissement Public Loire a la responsabilité) a également fait l'objet d'une attention toute particulière.

Le PLGN mobilisera au total près de 264 millions d'euros, dont 48 sont apportés par la Région des Pays de la Loire et 39 par celle du Centre.

► **PNR Loire Anjou Touraine** : Créée en 1996, le **Parc Naturel Régional (PNR) Loire Anjou Touraine** est l'objet d'une attention constante et conjointe des deux Régions. Suite à l'accord de coopération de Fontevraud, les deux Présidents de Région ont inauguré en mai 2008 la maison du Parc : l'affluence enregistrée témoigne de l'attente du public sur les politiques soutenues par le Parc. Au cours des derniers mois, les Régions se sont mobilisées pour élaborer la Charte du Parc et obtenir le renouvellement de sa labellisation. Leur volonté est forte de poursuivre leur mission de sensibilisation du public sur le développement durable du territoire : les manifestations dans chacun des parcs en septembre le confirment ainsi que leur collaboration, en 2007, pour accueillir les journées nationales des Parcs Naturels Régionaux à l'abbaye de Fontevraud. Depuis 2003, les dotations des Régions au Parc ne cessent d'augmenter : elles atteindront 1,15 M€ en 2010 (650 000 € provenant des Pays de la Loire, 500 000 € du Centre).

► **Le Syndicat Mixte Mission Val de Loire Patrimoine Mondial** : Présidée depuis fin 2007 par François BONNEAU, Président de la Région Centre, la Mission a un rôle essentiel pour faire vivre le label accordé par l'**UNESCO** sur la Loire moyenne. A travers ce protocole, les deux Régions rappellent qu'elles financent en quasi-totalité le budget de la mission, et fixent des priorités à son action pour les années à venir. Au-delà de son rôle d'expertise, la Mission doit consacrer ses moyens en priorité à l'appropriation des valeurs de l'inscription par les populations ligériennes. Les habitants du Val de Loire doivent mieux connaître la richesse de leur cadre de vie et s'approprier les valeurs attachées au classement UNESCO. Dès 2009, un **évènement** sera proposé autour des thématiques de ce patrimoine exceptionnel.



Enfin, la mission Val de Loire peut se voir confier par les Régions des actions complémentaires, telle que la gestion de la marque « **Loire à vélo** » ou des actions de **coopération décentralisée**.

Les deux Régions présenteront ces orientations nouvelles à tous les acteurs publics du Val de Loire lors de la conférence territoriale programmée début juillet 2008.

En matière de culture, plusieurs projets annoncés à Fontevraud ont débouché sur des actions concrètes : la réciprocité des dispositifs d'accès des jeunes aux pratiques culturelles, des partenariats culturels, le soutien à la culture par le transport... Les premières mesures concrètes qui ont suivi le protocole de Fontevraud ont permis de favoriser l'accès de tous à la culture au-delà des limites territoriales, et ouvert des perspectives de coopération en matière de diffusion. Ces deux axes vont être renforcés.

## Des coopérations culturelles renforcées



### ■ Une coopération Fontevraud / Chaumont

En marge du projet « Grands sites » qui s'inscrit dans le Plan Loire Grandeur Nature, les deux sites de Fontevraud et Chaumont vont développer des coopérations particulières (programmation, billets combinés,...).

### ■ La mise en valeur de la Loire

Depuis le protocole de Fontevraud, les deux Régions, comme toutes les Régions de France, ont intégré dans leurs services, les anciens **services patrimoine et inventaire** de l'Etat. Cette décentralisation est l'occasion d'engager des coopérations nouvelles. Les deux Régions vont définir un programme commun de recherches sur la thématique de la Loire, ainsi que sur les **parcs et jardins**.

Un travail de collecte et de valorisation d'**archives audiovisuelles** sur la thématique de la Loire sera également conduit.

### ■ Promouvoir les échanges entre les acteurs

Les deux institutions prépareront de façon concertée leur présence au **festival d'Avignon** qui est un lieu où se mettent en relation les compagnies et les programmateurs. Les deux Régions veulent ainsi promouvoir la diffusion des créations des troupes qu'elles soutiennent dans des lieux plus nombreux et étendus aux deux territoires.

A l'instar du dispositif « **Voisinages** » en Pays de la Loire et du festival « **Excentrique** » en Centre, les Régions favoriseront l'organisation d'une réciprocité dans l'accueil de troupes dans les dispositifs de diffusion du spectacle vivant pilotés par les deux institutions.

Dans la continuité de l'exposition « Instant City », des coopérations et l'accueil d'artistes en commun seront à nouveau organisés avec les deux FRAC.



Les **conventions de réciprocité** entre dispositifs CLARC en Région Centre et Pass Culture-Sport en Pays de la Loire seront étendues. De nouveaux sites seront retenus et ainsi proposés à des tarifs préférentiels aux jeunes, et les conventions en place avec 15 sites dans les deux territoires seront prolongées jusqu'en 2010.

En Pays de la Loire, pour 8 euros, les 240 000 jeunes (**lycéens et apprentis et jeunes non scolarisés de 15 à 19 ans**) de la région peuvent bénéficier d'entrées gratuites et de réductions dans les domaines de la culture (spectacle, cinéma, patrimoine, livre, pratique artistique, sorties de groupes encadrées), du sport ou encore de l'engagement citoyen grâce au Pass Culture & Sport.



« **CLARC** » est un dispositif novateur créé par la Région Centre, pour lutter contre les inégalités d'accès à la culture des jeunes.

La Région Centre a lancé en 2003, en prolongement de l'opération « Aux Arts Lycéens ! », le dispositif « CLARC » (Chéquier pour les Lycéens et Apprentis de la Région Centre) permettant de faciliter et d'élargir l'accès au plus grand nombre de jeunes à la culture, et en a confié la gestion et le suivi à Culture O Centre, agence régionale pour le développement culturel. Le Chéquier Culture s'adresse à tous les lycéens et apprentis inscrits dans un établissement scolaire ou dans un Centre de Formation d'Apprentis de la région Centre (soit 118 000 jeunes pour 214 établissements concernés). Il est remis gratuitement sur simple demande.

## Parmi les projets déjà réalisés....

La réciprocité des **dispositifs d'accès des jeunes aux pratiques culturelles** est une réalité. Les chéquiers culture (CLARC) de la région Centre et le Pass culture-sport des Pays de la Loire ont donné lieu à des conventions croisées.

**Culture pour tous au-delà des frontières** : 15 partenaires culturels ont vu le jour, 7 en région Centre (le Printemps de Bourges, le Festival du film de Vendôme, le Festival des Rockomotives, le Festival jazz en Touraine, le Château d'Amboise, le Festival Excentrique, Le Festival des jardins de Chaumont sur Loire, Le Festival Aucard de Tours) et 8 dans les Pays de la Loire (le Centre Culturel de l'Ouest, le Festival « Marners en Mars », ASDA – le Festival « les 3 éléphants », la Folle journée en région, la Folle journée de Nantes, Europa Jazz Festival, le Chabada, le Festival Premier plan) sont dorénavant ouverts aux jeunes des deux régions dans des conditions privilégiées. Par ailleurs, plusieurs projets culturels communs ont été réalisés : exposition commune « instant city » des FRAC à Fontevraud en 2007, et accueil d'ensembles musicaux du Centre en résidence dans cette même abbaye, ou encore accueil de compagnies du Centre à Nantes dans le cadre de l'opération régionale « voisinages ».

► **Promotion touristique** : Le Val de Loire constitue un patrimoine unique que les deux Régions souhaitent promouvoir conjointement. Elles sont toutes les deux porteuses de la marque « Loire Valley » et s'engagent à en assurer la valorisation dans l'ensemble de leurs démarches de promotion touristique. Elles se fixent également pour objectif la production de supports de communication communs, permettant la présentation du Val de Loire dans son ensemble et la structuration d'une offre touristique qui tire le plein bénéfice de l'extraordinaire richesse et de l'attractivité du fleuve.

Les deux Régions affirment aussi leur engagement aux côtés des **dix-huit grands sites les plus importants**, et les plus remarquables du Val de Loire, qui ont signé le 30 janvier 2008 une charte d'excellence grâce au concours de la Mission Val de Loire sous l'égide des deux Régions. Cette charte comporte un volet promotion dont le CRT Centre et la SEM des Pays de la Loire assurent une part importante de la mise en œuvre : site web, opérations presse, promotion sur des marchés lointains. Les deux Régions financent le projet de création d'un **Pass intersites** qui permettra aux visiteurs un accès à tous les châteaux, de Nantes à Sully en passant par Angers, Saumur, Chenonceau, Chambord,...

► **Loire à Vélo** : Priorité est donnée dans les deux régions à l'achèvement du linéaire dans les 3 ou 4 prochaines années. Une sensibilisation de chaque Maître d'Ouvrage (CG, agglos) a été menée pour arrêter une programmation budgétaire et une finalisation de l'itinéraire sur les 2 régions d'ici à 2011. L'ouverture de tronçon Orléans-Angers sera l'occasion d'un événement d'envergure en 2009. La communication Loire à Vélo est pilotée par les 2 Conseils Régionaux et relève de deux dynamiques conjointes, lancées dès 2006 :



- une communication interne accrue pour sensibiliser usagers et prescripteurs locaux à l'urgence de l'achèvement des travaux en privilégiant le linéaire.
- une communication promotionnelle touristique adaptée à l'évolution du produit année après année, et mise en œuvre par le CRT Centre et la SEM Pays de Loire, associant progressivement les CDT et autres CRT concernés.



L'animation des filières de prescripteurs de services liés à la Loire à Vélo est menée par les 2 Conseils Régionaux en y associant en tant que de besoin le CRT Centre la SEM Pays de Loire, les CDT concernés et la Mission Val de Loire dans le cadre de la mission de « gestion de la marque » qui lui a été confiée par les deux Régions.

L'itinéraire de la Loire à Vélo s'inscrivant dans le tracé de l'**Eurovélo 6**, il est nécessaire aujourd'hui de se positionner quant à la suite à donner aux actions réalisées dans le cadre du programme européen, notamment en ce qui concerne le site Internet, les éditions de documents cartes, brochures, communiqués de presse, les actions de communication (conférence de presse) ainsi les réunions de travail, actions de lobbying et gestion de référentiels.

# Développement économique...

En matière de développement économique, le protocole de coopération lancé en 2006 à Fontevraud a permis de lancer une politique commune, afin de soutenir des projets dans les domaines des productions de fruits, de vins, champignons, et dans les domaines de la recherche, de l'innovation, du soutien aux pôles de compétitivité.

## De nouveaux partenariats à venir :

### ▪ Filière aéronautique

Les deux Régions sont impactées par la restructuration de la filière aéronautique et la mise en œuvre du plan EADS-AIRBUS « Power 8 ». Elles ont un tissu important de sous-traitants de la filière, rassemblant des PMI innovantes et performantes, plus souvent complémentaires que concurrentes. Une approche conjointe de ce dossier donnera aux initiatives régionales une visibilité accrue et une taille critique, dans un contexte où la concurrence est parfois vive entre les territoires.

Les deux Régions **seront présentes ensemble au salon du Bourget**, et affichent ainsi une vitrine commune centrée sur la thématique « composites » qui est partagée.

Par ailleurs, les Régions coopèrent dans la perspective de doter la filière d'outils financiers nouveaux, indispensables pour préserver l'emploi et permettre de nouveaux développements. Elles sont notamment associées à la préparation du fonds AEROFUND 2 (fonds commun de placement à risque).

### ▪ Promotion et développement vers l'international, coopération décentralisée

Les deux Régions présenteront sur des salons internationaux leurs compétences et leurs entreprises : salon du Bourget, Pollutec, Salon Prowein pour les vins, et salons vers les USA, la Chine, la Russie, ..

→ **Ensemble en Inde** : L'Etat du Tamil Nadu en Inde, a été retenu par la Pays de la Loire comme partenaire de coopération avec deux axes prioritaires : l'accompagnement du développement international des entreprises et la mise en place de coopérations entre établissements d'enseignement supérieur. La Région Centre se propose de retenir également l'Etat du Tamil Nadu comme zone prioritaire de coopération décentralisée. Les actions prioritaires concernent un projet de protection et de valorisation du patrimoine du secteur du Chettinad, ainsi que le développement d'échanges interuniversitaires et économiques.

Les deux Régions décident de conduire ensemble, associées également à la région Poitou-Charentes, ces projets.



→ **Coopérations de fleuve à fleuve** : Mandatant la Mission Val de Loire pour un appui technique lorsque cela est utile, les deux Régions conduisent ensemble, ou en concertation, des coopérations de fleuve à fleuve avec le **Laos** (programme « éco-vallée » sur la Nam-Khan dans la Province de Luang-Prabang conduit par la Région Centre), le **Mali** (programme « Loire-Niger » conduit à Bamako et dans la Région de Mopti par la Ville d'Angers et la Région Centre) ou encore le **Burundi** (programme « sources du Nil » conduit par la Région Pays de la Loire).

### ▪ Pôle de compétitivité Elastopole :

Ce pôle qui s'adresse aux secteurs du caoutchouc et des polymères a été labellisé le 5 juillet 2007 par le CIIACT. Il concerne les régions Auvergne, Ile de France et Pays de la Loire. Son siège est en région Centre. La Région des Pays de la Loire est concernée avec la présence de 44 établissements industriels, le CETIM et 12 laboratoires, représentant 11 800 emplois (sur 75 000 recensés par le pôle sur les 4 régions). Il s'agit dès lors d'assurer la participation du tissu économique ligérien aux activités du pôle.

### ▪ La Loire, un vecteur de développement économique :



Le Val de Loire est caractérisé par la richesse de son patrimoine architectural et paysager ; la dimension paysagère concerne le végétal comme le minéral. Ces paysages sont à préserver et à protéger, tout particulièrement dans la zone de classement UNESCO. Mais les deux Régions ne souhaitent pas aborder les politiques du paysage via le seul prisme patrimonial d'un territoire d'exception à préserver.

La protection peut aussi être le support d'une dynamique économique qui existe déjà (via la production horticole, la dimension touristique et culturelle) en lien avec les centres renommés de formation initiales et supérieures en matière d'horticulture et de paysage, (INH et UMR paysage et biodiversité à Angers, Ecole d'Architecture à Nantes, des CAUE dans tous les départements, Ecole Nationale de la Nature et du Paysage à Blois, CESA à Tours).

L'enjeu consiste à **considérer le paysage comme un vecteur de développement**.

Dans un premier temps, les Régions vont financer une étude sur la faisabilité d'un développement intégré des filières économiques liées aux métiers du paysage, évaluant les attentes et les besoins spécifiques des entreprises ainsi que celles des collectivités ; cette étude pourrait préfigurer un futur « **cluster paysage** ».